AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition : Régate de club les feuilles mortes

Dates complètes : Dimanche 18 Octobre 2026

Grade : 5C

Séries ou classe : Toutes séries dériveur (IND)

Lieu : Grand Plan d'eau d'Argœuves, 80470 Argœuves

Autorité Organisatrice : Amiens Voile (C80007)

1. REGLES

La régate sera régie par :

- les RIR (règles d'introduction à la régate) (lien),
- le présent avis de course

Le port d'une flottabilité individuelle est obligatoire

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. La régate est ouverte aux dériveurs solitaires et doubles.

2.2. La régate est ouverte aux pratiquants majeurs et mineurs présentant :

- pour les majeurs : leur licence Club FFVoile 2026 mention « compétition » ou « pratiquant »
- pour les mineurs : leur licence Club FFVoile 2026 mention « compétition »
  - Pour les mineurs non licenciés à Amiens Voile : une autorisation parentale (voir en annexe)

3. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription sont fixés à **0 €** par coureur.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4. PROGRAMME

- Ouverture de la base et des inscriptions : **10h**
- Mise à disposition du Comité de Course pour course à suivre *:* **11h30**
- Nombre de courses prévues : Courses à suivre.
- Pause repas : **13h**
- Remise des prix vers **17h** ou dès que possible après l'instruction des réclamations.

5. TYPE DE PARCOURS

Les parcours sont de type triangle.

Les parcours peuvent être modulés en fonction des types de bateau.

6. CLASSEMENT

6.1. Le classement sera établi selon le système de points *a minima* : 1er = 1 point, 2ème = 2 points, *etc.*

6.2. *Ex-æquo* : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits + 1.

6.4. Comptabilisation du temps :
Les bateaux seront classés en *temps compensé* selon la table de rating FFV.

6.5. Nombre de classement :
Un classement sera établie regroupant les dériveurs solitaires toutes séries et dériveurs doubles toutes séries.

6.6. Nombre de courses à valider pour constituer une série :
Deux courses validées sont nécessaires pour valider l'épreuve.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

6.7. Courses retirées :

- Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur le total de ses scores dans toutes les courses.
- Quand 3 à 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course,
- Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

Les concurrent(e)s venant de clubs extérieurs sont invités à se faire connaitre à l'avance.
(voir contacts page suivante)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

8. INFORMATIONS ET CONTACT :

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
Romain Armand : 06 21 90 02 97
contact@amiens-voile.fr

Accès à la base

La base se situe sur la route reliant Argœuves et Dreuil-lès-Amiens. L'accès se trouve à proximité d'un pylône haute-tension.

Amiens Voile
Plan de la base nautique d'Argœuves

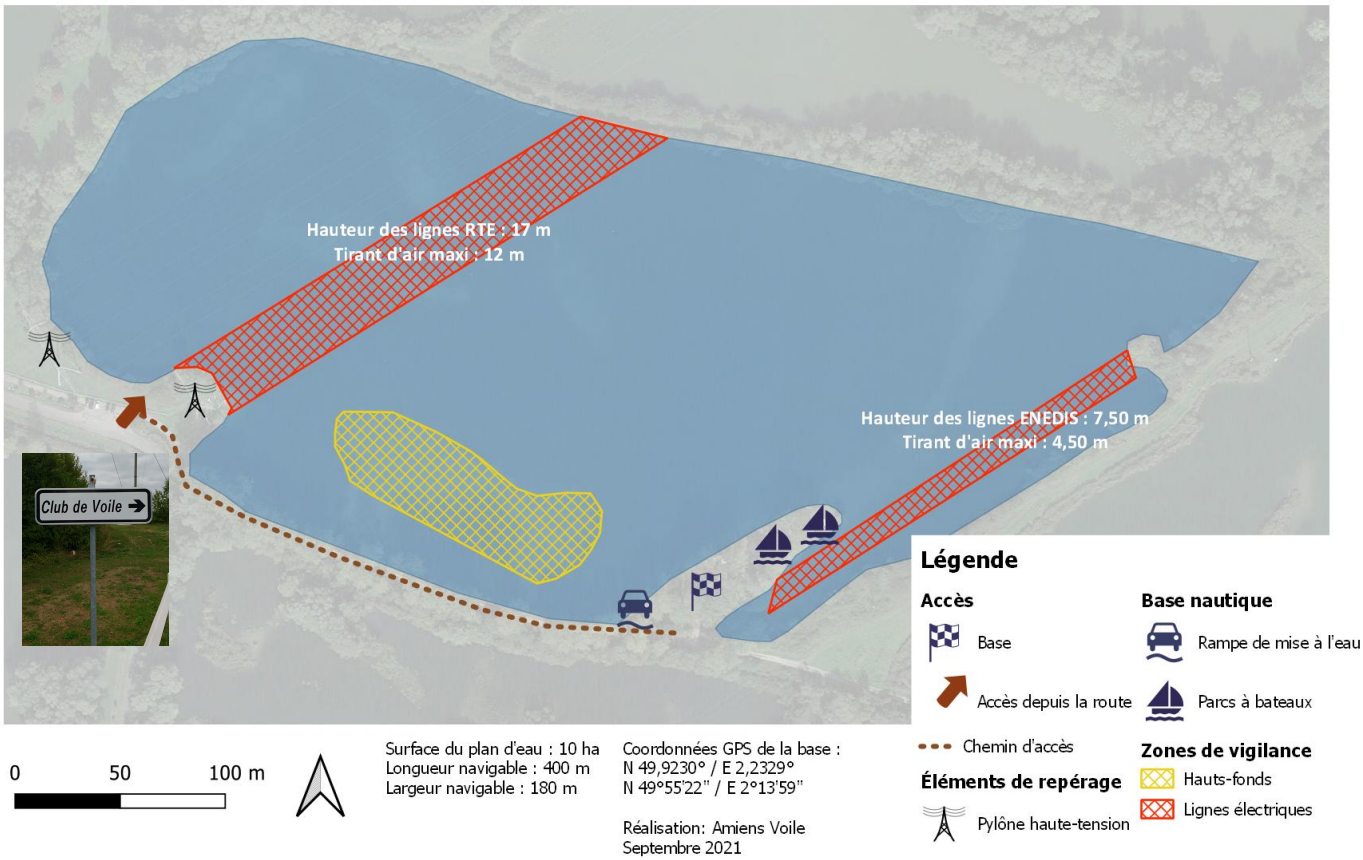

Surface du plan d'eau : 10 ha
Longueur navigable : 400 m
Largeur navigable : 180 m

Coordonnées GPS de la base :
N 49,9230° / E 2,2329°
N 49°55'22" / E 2°13'59"

Réalisation: Amiens Voile
Septembre 2021

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____ domicilié(e) à _____,
en qualité de père, mère, tuteur, autorise _____
à participer à la régate de club organisée par l'association AMIENS VOILE – Base Nautique d'Argœuves, le 18 Octobre 2026.

J'autorise d'autre part l'organisation et les dirigeants de la base nautique à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence et d'hospitalisation : Oui / Non

Coordonnées téléphoniques des personnes à prévenir en cas d'urgence _____.

Fait à _____ Signature du représentant légal :

le ….. / … /2026

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72